

ANNEXE 5 : CONTESTATION DU BARÈME PHASE INTRA-ACADÉMIQUE

Rentrée Scolaire 2026 - Personnels enseignants du 2nd degré, CPE et PsyEN

À transmettre à votre gestionnaire au rectorat –DIPE via [COLIBRIS](#).



Colibris

- ☐ Accédez au Portail Colibris Aix-Marseille : <https://portail-aix-marseille.colibris.education.gouv.fr/>
- ☐ Cliquez sur **Connexion** (en haut à droite), sélectionnez votre académie actuelle comme guichet d'authentification et utilisez votre identifiant et mot de passe habituels.
- ☐ Après identification, cliquez sur **Second degré** / Mouvement et cliquez sur la démarche « contestation de barème »
- ☐ Indiquez le motif de votre contestation : élément de barème ou demande de modification de vœux formulée avant le jeudi 16 avril 2026 non prise en compte ;
- ☐ Précisez pour chaque élément de barème contesté : le barème constaté dans SIAM, le barème demandé et vos observations ;
- ☐ Téléversez le cas échéant les pièces justificatives à l'appui de votre demande ;
- ☐ Vérifiez le contenu du formulaire, puis cliquez sur « Valider ».

La réponse à votre contestation vous sera notifiée via Colibris ; le barème définitif sera affiché le **vendredi 05 juin 2026 à 17h00**.

☒ Éléments du barème intra-académique pouvant être contestés
☐ 1.1. ANCIENNETÉ DE SERVICE : <u>échelon au 31/08/2025 (classement) ou au 01/09/2025 (promotion)</u>
☐ 1.2. ANCIENNETÉ DANS LE POSTE
☐ 2.1 RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS - R.C.
☐ 2.2 AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE - A.P.C
☐ 2.3 SITUATION DE PARENT ISOLE – SPI
☐ 2.3 ANNÉES DE SÉPARATION
☐ 2.4 ENFANTS DE – de 18 ANS AU 31/08/2026
☐ 2.5 MUTATION SIMULTANÉE ENTRE CONJOINTS
☐ 2.6 SITUATION DE PARENT ISOLE – SPI
☐ 3.1 Établissements REP / EREA
☐ 3.2 Établissements REP+ et Politique de la Ville
☐ 3.3 Établissements CLA
☐ 4.1 100 pts pour RQTH au titre de l'agent en situation de handicap.
☐ 5 MESURES DE CARTE SCOLAIRE (MCS)
☐ 6.1 TZR ENTRANTS ET EN POSTE (30pts)
☐ 6.2 STABILISATION TZR (150 pts)
☐ 7.1 STAGIAIRES EX- CONTRACTUELS
☐ 7.2 STAGIAIRES NI EX-FONCTIONNAIRES, NI EX-CONTRACTUELS (10 pts)
☐ 8. VŒU PRÉFÉRENTIEL : Si vœu de rang 1 identique à l'année précédente
☐ 9. PROFESSEUR AGRÉGÉ DEMANDANT LYCÉE (si sa discipline est enseignée en collège)
☐ 10. STAGIAIRES PRÉCÉDEMMENT TITULAIRES D'UN CORPS AUTRE QUE : ENS - EDU – PsyEN
☐ 11. RÉINTÉGRATION À DIVERS TITRES
☐ 12. CHANGEMENT DE CORPS
☐ 13. RÉINTÉGRATION APRÈS CONGE PARENTAL - CLD – RETOUR DISPONIBILITÉ SANTE
☐ 14. RETOUR DE POSTE ADAPTE - CHANGEMENT DE DISCIPLINE